



## DÉCISION

N° : 2024-86

Exécutoire le : 18 AVR. 2024

Publiée le : 18 AVR. 2024

Visée le : 15 AVR. 2024

Notifiée le : 16 AVR. 2024

**COMMANDE PUBLIQUE**  
**Marché 23047**  
**Fourniture et maintenance d'un logiciel d'achat public**  
**Avenant n°1**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sans mise en concurrence  
Considérant la notification effectuée le 17/10/2023 à l'entreprise ORDIGES.

### DÉCIDE :

#### **ARTICLE 1 : AVENANT N°1**

Dans le cadre du marché n°23047 relatif à la fourniture et la maintenance d'un logiciel de gestion des achats publics un nouveau prix unitaire doit être ajouté au BPU : prix pour une demi-journée de personnalisation documentaire à 450 € HT.

Le montant maximum annuel de l'accord cadre n'est pas modifié et reste à 8 000 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise ORDIGES domiciliée 1596 avenue de la Croix d'Or, 13320 Bouc Bel Air

#### **ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS**

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise ORDIGES

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 15/04/2024 10:38:20



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision n.2024-86 relative au marché 23047 - Fourniture et maintenance d'un logiciel d'achat public - Avenant n.1

---

Date de transmission de l'acte : 15/04/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 15/04/2024

---

Numéro de l'acte : dec664 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240415-dec664-CC

---

Date de décision : 15/04/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)

